

**RG SYSTEMES**  
**UPSIGNON by Septeo**  
**Version en vigueur le 25-04-2025**

## **1. PREAMBULE**

A titre liminaire il est rappelé que le produit UpSignOn by Septeo est essentiellement adressé à des professionnels. Le Client déclare reconnaître que dans l'hypothèse où il remplirait les conditions de l'article L 221-3 du Code de la Consommation, il bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours au moyen du formulaire annexé.

Les présentes conditions générales (ci-après dénommées CG) sont applicables à toutes souscription d'Abonnement au produit UpSignOn de RG SYSTEMES.

Elles constituent une partie intégrante du Contrat établi entre RG SYSTEMES et le Client et prévalent sur toutes autres dispositions contractuelles et commerciales quelles qu'elles soient, y compris celles figurant sur les documents commerciaux du Client, l'acceptation des présentes par le Client emportant pour autant que de besoin renonciation à invoquer ses propres conditions générales si elles existent.

Sauf disposition expresse contraire, en cas de contrats successifs, la disposition contractuelle la plus récente annule la précédente lorsque ces deux dispositions sont contradictoires.

## **2. DEFINITIONS**

**ABONNEMENT** : désigne la modalité d'accès aux services UpSignOn souscrite par le Client.

**ADMINISTRATEUR** : désigne toute personne placée sous la responsabilité directe ou indirecte du Client, ayant accès à la Console de supervision.

**ANOMALIES** : désigne tout dysfonctionnement dégradant ou paralysant l'exploitation des Services ou une ou plusieurs de leurs fonctionnalités.

**APPLICATION** : désigne l'application mobile ou de bureau « UpSignOn by Septeo ».

**CLIENT** : désigne la personne physique ou morale qui souscrit un Abonnement.

**COFFRE-FORT de mot de passe** : désigne un conteneur sécurisé, disponible via l'Application, dédié à un Utilisateur, dans lequel sont enregistrés les informations saisies par l'Utilisateur ou partagées par un autre Utilisateur.

**COMPTE (PERSONNEL)** : désigne les comptes des Utilisateurs sur les sites ou applications tiers dont les codes d'accès sont susceptibles d'être enregistrés dans un Coffre-fort, ainsi que plus largement, les différents codes enregistrés par l'Utilisateur dans son Coffre-fort de mot de passe.

**CONSOLE DE SUPERVISION** : désigne l'interface web mise à la disposition des Administrateurs désignés par le Client afin d'accéder aux données concernant sa ou ses Banques et les Coffres-forts qu'elles contiennent et permettant d'en assurer la gestion.

**DOCUMENTATION** : désigne l'ensemble des manuels et/ou aides en ligne, Prérequis Technique, rédigés en langue française fournis sur support(s) papier et/ou électronique, décrivant les fonctionnalités de UPSIGNON.

**DONNEES** : désignent tous contenus, informations, documents et d'une manière générale toutes données du Client, de ses Utilisateurs et/ou stockées sur les appareils ayant installé UpSignOn.

**EVOLUTION** : désigne toute nouvelle version du Produit comprenant une ou plusieurs nouvelles fonctionnalités.

**EXTENSION DE NAVIGATEUR** : désigne le programme/extension/plugin/addon « UpSignOn » installé au sein d'un navigateur permettant notamment d'interagir avec le contenu des pages web visitées par l'Utilisateur.

**HEBERGEMENT** : désigne l'infrastructure technique commune permettant le fonctionnement du Produit.

**IDENTIFIANTS** : désigne l'identifiant technique et le mot de passe permettant l'accès à un Coffre-fort.

**PRÉREQUIS TECHNIQUES** : désigne la liste des matériels et dispositifs requis ou préconisés par RG SYSTEMES pour l'utilisation du Produit et décrits dans la Documentation.

**PRODUIT** : désigne l'ensemble des composants et programmes mis à la disposition du Client par RG SYSTEMES suivant souscription d'un Abonnement et permettant de délivrer les Services au Client et à ses Utilisateurs. Il s'agit notamment de l'Application, de l'Extension de navigateur et de la Console de supervision.

**SERVICES** : désigne les services de coffre-fort de mots de passe proposés par le Produit.

**SUPPORT** : désigne les prestations de support fournies par RG SYSTEMES. Les modalités précises de mise en œuvre de la maintenance sont décrites dans la Documentation.

**TICKET D'INTERVENTION** : désigne la consignation informatique de tout appel et/ou demande d'intervention du Client ainsi que toute intervention de RG SYSTEMES.

**UTILISATEUR** : désigne toute personne placée sous la responsabilité directe ou indirecte du Client, utilisant le Produit.

### **3. OBJET**

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles UPSIGNON est mis à la disposition du Client dans le cadre d'un Abonnement. Le Client se porte fort du respect des présentes conditions par tous les Utilisateurs.

### **4. ACCES A UPSIGNON**

Les procédures d'accès aux composants du Produit, de création de Coffre-fort et de connexion, décrites

dans la Documentation doivent être strictement respectées par le Client.

La création préalable d'un Coffre-fort est nécessaire à l'utilisation du Produit. Le Client est responsable de la confidentialité de ses Identifiants.

Le Coffre-fort donne accès aux Comptes et aux Données de l'Utilisateur et à la possibilité de disposer des Services. Les Identifiants de Coffre-fort sont destinés à réserver l'accès aux Données contenues dans le Coffre-fort à l'Utilisateur ayant créé ledit Coffre-fort.

Toute connexion/opération effectuée via les Identifiants d'un Utilisateur est réputée effectuée par lui.

RG SYSTEMES ne sera en aucun cas responsable de l'accès au contenu d'un Coffre-fort par un tiers au moyen des Identifiants personnels des Utilisateurs du Client.

## **5. DUREE**

Les Abonnements sont souscrits pour la durée prévue dans la proposition commerciale. Ils sont renouvelés par tacite reconduction pour une ou plusieurs périodes de même durée, sauf à l'une des parties à résilier unilatéralement par notification effectuée par lettre recommandée avec avis de réception au moins un (1) mois avant la date anniversaire du Contrat.

## **6. MODALITES FINANCIERES**

### **6.1 Prix**

Le Service est fourni suivant les tarifs en vigueur indiqués dans la proposition commerciale.

### **6.2 Revision des prix**

RG SYSTEMES peut faire évoluer tout ou partie des prix au cours de l'Abonnement. Dans ce cas, le Client en est informé par tout moyen écrit a minima deux mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux prix. Si le Client bénéficie d'un abonnement annuel, le changement de prix interviendra à la date anniversaire du Contrat.

A défaut d'accord, le Client pourra résilier l'Abonnement suivant les modalités de l'article « Résiliation » sans aucune pénalité.

### **6.3 Modalités de facturation**

Sauf disposition contraire toute facture doit être payée à l'adresse du siège social de RG SYSTEMES figurant sur la facture au plus tard 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement emportera de plein droit, passé un délai de quinze jours à compter de la réception par le Client d'une lettre de mise en demeure restée sans effet, d'un intérêt de retard calculé sur le montant Hors Taxes de l'impayé du jour de son échéance au jour du règlement au taux de 1,5% par mois. Tout mois commencé est dû en entier.

RG SYSTEMES aura droit également à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement seront supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire RG SYSTEMES pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

L'absence de contestation d'une facture dans un délai de quinze jours présume de son acceptation. Toute contestation doit être adressée par lettre recommandée ou par une voie électronique équivalente permettant de s'assurer de l'envoi, de la réception et du contenu du message.

En cas de litige survenant entre parties, quelle que soit la source du litige et nonobstant son existence, les factures non contestées au moment de la survenance du litige doivent être payées. Il ne peut y avoir de compensation entre d'éventuels dommages et intérêts réclamés par le Client et les factures non contestées.

## 7. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Se conformer à la Documentation ainsi qu'aux prérequis techniques et de sécurité ;
- Utiliser le Produit conformément à toutes les réglementations en vigueur lui étant applicables ;
- Ne pas traiter, via le Produit d'informations dont le contenu ou l'exploitation seraient susceptibles de violer un droit de propriété intellectuelle ou industrielle ou tout autre droit privative ;
- Collaborer avec RG SYSTEMES et son personnel notamment en fournissant toutes les informations et documents utiles à la bonne exécution des prestations prévues au titre du Contrat et notamment s'agissant du support ;
- Prévenir RG SYSTEMES de tous bogues, failles ou risques de sécurité qu'il pourrait subir ou détecter sur le Produit ;
- Accepter et collaborer à l'installation de toutes les mises à jour ou autres correctifs de toute sorte et de toute nature, nécessaires pour le bon fonctionnement et/ou la sécurité du Produit.

En tout état de cause, le Client reconnaît qu'il assume l'entière responsabilité de toutes les actions entreprises par lui et/ou Utilisateurs, portant, directement ou indirectement, sur le Produit.

## 8. SUPPORT

RG SYSTEMES apporte au Client, pendant toute la durée du Contrat, un service de support.

Tout Utilisateur peut signaler à RG SYSTEMES toute Anomalie, par téléphone (0411803715) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h45 à 18h ou par mail ([help@rgsystem.septeo.com](mailto:help@rgsystem.septeo.com))

Il doit lui décrire avec précision les circonstances de l'Anomalie.

En cas d'Anomalies, sauf dans les cas pour lesquels sa responsabilité ne saurait être engagée et en dehors des périodes d'indisponibilité liés aux interruptions de ligne et des heures non ouvrées, RG SYSTEMES s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer la continuité des Services dans les meilleurs délais à compter du signalement effectué par le Client, les heures ouvrées s'entendant des heures d'accessibilité à la maintenance visée ci-dessus, le client autorisant expressément RG SYSTEMES à intervenir sur le Produit dès détection d'une anomalie. Cette prestation est réalisée à distance.

Le Client d'une part coopérera de façon loyale et honnête avec RG SYSTEMES et d'autre part se comportera de façon raisonnable et ce dans le but de permettre à RG SYSTEMES d'analyser et de corriger l'Anomalie dans les meilleures conditions.

RG SYSTEMES ne sera pas responsable du support dans les cas suivants : refus du Client de collaborer dans la résolution de l'Anomalie et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement, utilisation du Produit de manière non conforme à sa destination ou à la Documentation, manquement du Client à ses obligations contractuelles, défaillance des réseaux de communication électronique et électrique ; acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ; détérioration due en cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation du Produit par le Client.

## 9. MISES A JOUR

L'Application, l'Extension de navigateur et la Console de supervision font l'objet d'une maintenance régulière afin d'en garantir le bon fonctionnement.

RG SYSTEMES tiendra compte des remontées d'informations et attentes exprimés par les Utilisateurs et s'engage à mettre en œuvre les moyens dont il dispose pour faire évoluer les Services en ligne et les Applications dont il est l'auteur et pour tenir compte de l'évolution des meilleurs standards techniques et des besoins du marché. RG SYSTEMES s'engage à maintenir les fonctionnalités et caractéristiques des Services. RG SYSTEMES n'est cependant en aucun cas tenu de fournir,

dans le cadre de son obligation de maintenance, la nouvelle version de ses Applications ou ses nouvelles options qui feront alors l'objet d'une nouvelle offre commerciale auprès du Client.

RG SYSTEMES se réserve le droit de modifier à tout moment les différents composants du Produit, y compris de publier des mises-à-jour non rétro-compatibles avec les anciennes versions du même ou des autres composants. RG SYSTEMES se réserve également le droit d'imposer une version minimum de chaque composant.

RG SYSTEMES se réserve également le droit de procéder, lors de ces mises-à-jour, à des changements de structure interne des données qui seront dans la mesure du possible opérées de façon transparente pour les utilisateurs dès l'application de la mise-à-jour du ou des composants. Cependant, la nature de ces changements implique nécessairement que la connaissance de l'ancien et du nouveau format soit maintenue dans le code des différents composants impliqués pour permettre la bonne migration des données.

RG SYSTEMES se réserve le droit, au cours d'une mise-à-jour majeure, de supprimer dans le code de ses logiciels tous les algorithmes et fonctions permettant de lire et de migrer les données d'un ancien format jugé obsolète depuis suffisamment longtemps, cette durée relevant de sa seule appréciation.

Le Client s'engage donc à appliquer, auprès de tous ces utilisateurs, toutes les mises-à-jour des composants dans un délai raisonnable après leur publication et à demander à tous les utilisateurs de procéder au déverrouillage de tous leurs coffres-forts enregistrés dans l'application après chaque mise-à-jour afin de garantir la bonne migration des données. RG SYSTEMES décline toute responsabilité en cas de perte de données résultant de la non-application de cette règle, et notamment si le Client procède à un saut de version majeure.

## **10. HEBERGEMENT**

Les serveurs de RG SYSTEMES sont localisés en France.

RG SYSTEMES s'engage à prendre les mesures physiques, logiques et organisationnelles raisonnables et conformes à l'état de l'art et de la technique de nature afin de préserver l'intégrité des données et du Produit.

Le CLIENT est informé que le réseau internet peut présenter des aléas techniques et des risques de sécurité extérieurs aux moyens techniques mis en œuvre par RG SYSTEMES.

RG SYSTEMES ne sera pas responsable des défaillances des fournisseurs d'accès ou autres opérateurs de réseaux de transport de données tiers (notamment défaillance dans les liaisons câblées « cross connect », défaut de fiabilité des lignes de connexion fluctuation de la bande passante, interruptions, etc.), y compris des conséquences de telles défaillances, notamment lorsqu'elles entraînent une indisponibilité et/ou une discontinuité de la disponibilité du Produit.

En outre, les coûts d'accès au Produit sont également à la charge exclusive du Client, qui fait son affaire personnelle de souscrire ou faire souscrire les abonnements de télécommunication nécessaires.

## **11. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE – LICENCE D'UTILISATION**

### **11.1 Propriété du Produit**

RG SYSTEMES, conserve, les droits exclusifs de propriété intellectuelle du Produit et de la Documentation et de toutes les informations associées, ainsi que toutes les prérogatives se rattachant au Produit, tant dans sa version initiale que dans ses versions ultérieures.

Il est expressément précisé par RG SYSTEMES que le Client, en dehors des droits concédés sur le Produit au titre des présentes, n'est pas autorisé à :

Procéder ou faire procéder à l'ingénierie à rebours, au désassemblage, ou à la décompilation des composants du Produit ;

Traduire, dupliquer, adapter, arranger, modifier, copier, transformer les composants du Produit, et ce, pour quelque raison que ce soit ;  
Vendre, louer, sous-licencier, mettre à disposition, prêter, distribuer de quelque façon que ce soit, le Produit, que ce soit à titre gratuit ou onéreux ;

Le Client n'acquiert sur le Produit aucun autre droit que ceux qui lui sont expressément concédés aux termes du Contrat. Il n'acquerra notamment aucun droit de propriété à quelque moment que ce soit.

Toute autre utilisation du Produit, non expressément autorisée par les présentes sera constitutive d'une faute contractuelle et d'un acte de contrefaçon, conformément aux textes et à la jurisprudence en vigueur.

Le Client bénéficie sur le Produit, d'une licence personnelle d'utilisation non cessible, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, et non exclusive, pour la durée de l'Abonnement souscrit ; ce, à l'exclusion de tout droit de propriété.

## 11.2 Propriété des signes distinctifs

Les marques de RG SYSTEMES, ainsi que l'ensemble des marques, illustrations, logos, images figurant sur le Produit ou sur la Documentation, et, de manière générale, sur tous les documents transmis au Client par RG SYSTEMES, sont et demeurent la propriété exclusive de ce dernier.

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logotypes, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable de RG SYSTEMES, est strictement interdite. Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logotype et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite.

Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui sont la propriété de RG SYSTEMES ou sur lesquels il détient des droits de propriété intellectuelle.

## 11.3 Propriété des Données

Les Données appartiennent au Client et restent sa propriété exclusive.

La reproduction ou l'utilisation des Données par RG SYSTEMES, à d'autres fins que l'exécution du Contrat est strictement interdite sans l'autorisation préalable et écrite du Client.

## 12. GARANTIE – RESPONSABILITE

### 12.1 Garantie

RG SYSTEMES garantit la conformité du Produits aux définitions fonctionnelles et techniques figurant dans la Documentation.

Cependant RG SYSTEMES ne garantit pas que le Produit soit exempt de tout défaut mais s'engage à faire ses meilleurs efforts pour remédier, avec toute la diligence raisonnablement possible, aux dysfonctionnements reproductibles constatés par rapport à sa Documentation.

### 12.2 Responsabilité

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties à leurs obligations contractuelles, la responsabilité la Partie défaillante pourra être engagée conformément aux présentes dispositions contractuelles.

A ce titre RG SYSTEMES est toujours soumis à une obligation de moyens, sauf s'il en est expressément mentionné autrement pour une obligation précise, et sans que cette mention ne puisse s'étendre à d'autres obligations même liées. La responsabilité de RG SYSTEMES ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'exécution de ses obligations et sera limitée aux préjudices directs du Client.

La responsabilité de RG SYSTEMES ne peut jamais être recherchée dans les cas suivants : quand les dommages invoqués par le Client résultent, même en partie, d'une mauvaise exécution ou d'une inexécution (totale ou partielle) des obligations lui incombant; quand les dommages résultent d'une utilisation non-conforme ; quand les dommages résultent dans leur origine ou leur étendue, des effets d'un virus informatique ; quand les dommages sont liés à l'indisponibilité ou à la perturbation du réseau du Client (LAN), du câblage ou du réseau de télécommunication ; quand les dommages sont liés à des éléments de l'installation informatique Hardware ou Software du Client sur lesquels RG SYSTEMES n'intervient pas.

RG SYSTEMES n'est jamais tenu de réparer le préjudice indirect du Client (tel que le manque à gagner ou la perte de chance ou de bénéfices espérés, la perte d'informations ou les conséquences financières d'actions ou réclamations éventuellement engagées par des tiers à l'encontre du Client).

Dans tous les cas de mise en cause de sa responsabilité, il est expressément convenu que le montant total des indemnités que RG SYSTEMES pourrait être amené à verser au Client pour quelque raison que ce soit, est limité aux sommes effectivement perçues au titre de l'Abonnement par RG SYSTEMES, au cours des douze (12) mois ayant précédé l'incident.

### 12.3 Exclusion de responsabilité

La responsabilité de RG SYSTEMES ne saurait, en aucun cas, être engagée notamment dans les cas suivants :

- Anomalie non imputable au Produit ou « fugitive », c'est-à-dire non reproductible par le Client en présence de RG SYSTEMES ou par RG SYSTEMES seul,
- Mauvais usage du Produit ou utilisation du Produit non conforme à sa destination et/ou aux prérequis et instructions de RG SYSTEMES,
- Modification ou altération (ou tentative de) du Produit par le Client ou par un tiers sans l'accord écrit préalable de RG SYSTEMES,
- Perte, altération ou utilisation frauduleuse du Produit ou des Données, rendues possible du fait d'une faille de sécurité dans l'environnement informatique du Client ou d'une défaillance ou négligence de ce dernier ou d'un site web tiers,
- Dégradation de performance ou dysfonctionnements, notamment coupures de réseaux dues à des arrêts de services sur la partie réseau gérée par des tiers, soit au-delà de la plateforme d'hébergement.

## 13. RESILIATION

En cas de manquement grave ou répété de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat (en ce compris ses annexes et éventuels avenants), non réparé(s) dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception par la Partie défaillante d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, la Partie victime de ce manquement pourra résilier le Contrat de plein droit.

La résiliation effective du Contrat interviendra alors à compter du lendemain de la première présentation, d'une nouvelle lettre recommandée avec accusé de réception adressée par la Partie lésée. Ceci est sans préjudice de tout dommage et intérêts auxquels la Partie victime de ce manquement pourrait prétendre par ailleurs.

En cas de non-respect par le Client des délais de paiement, RG SYSTEMES en informera le Client d'abord par courrier dématérialisé sept jours après la date d'échéance des factures non payées puis par relances téléphoniques. A défaut de règlement dans un délai de 60 jours de la date d'échéance de la facture, RG SYSTEMES pourra suspendre ses Services en respectant un préavis de huit (8) jours à compter de l'envoi au Client d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. La suspension sera maintenue jusqu'au règlement de toutes sommes dues ou jusqu'à l'exécution parfaite de l'obligation contractuelle

## 14. REVERSIBILITE

RG SYSTEMES s'engage à donner la possibilité à chaque Utilisateur d'exporter la liste de ses mots de passe au format CSV depuis l'Application. Dans ce format, les données apparaissent en clair et peuvent être facilement réimportées dans un autre outil de gestion de mot de passe.  
Le Client pourra exporter des statistiques brutes à partir de sa Console de supervision.

## **15. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Chaque partie respectera les engagements prévus par les textes relatifs à la protection des données personnelles et notamment le Règlement UE 2016/679 en date du 27 avril 2016 « Règlement Général sur la Protection des Données »

## **16. FORCE MAJEURE**

La responsabilité de l'une ou l'autre des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution du Contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code Civil.

La Partie souhaitant invoquer un cas de force majeure devra le notifier à l'autre Partie dès qu'elle aura connaissance de la survenance d'un tel événement.

Pendant sa durée, l'événement de force majeure suspend l'exécution des obligations des Parties. Dans tous les cas, la Partie affectée par l'événement de force majeure devra faire tout ce qui est en son pouvoir afin d'éviter, éliminer ou réduire les causes du retard et reprendre l'exécution de ses obligations dès que l'événement invoqué aura disparu.

Si le cas de force majeure venait à excéder trente (30) quinze ouvrés à compter de la notification visée ci-dessus, chaque Partie aura la faculté de notifier la résiliation de plein droit et sans indemnité du Contrat, sans autre formalité notamment judiciaire.

## **17. SOUS TRAITANCE**

Le Client déclare accepter que RG SYSTEMES puisse sous-traiter tout ou partie de l'exécution du Contrat à l'une quelconque des sociétés du groupe SEPTEO auquel appartient RG SYSTEMES.

## **18. CONFIDENTIALITE**

Chaque Partie s'engage à conserver le secret sur le contenu du Contrat ainsi que sur les informations confidentielles de l'autre Partie dont elle aura eu connaissance lors des négociations précontractuelles et à l'occasion de l'exécution du présent Contrat.

Les Parties s'obligent expressément à tenir pour confidentielles et secrètes, à ne pas révéler aux tiers et à ne pas exploiter autrement que pour les besoins du Contrat, sous quelque forme que ce soit, la composition, l'état des systèmes informatiques de l'une ou l'autre des Parties, ainsi que tous les documents, éléments données et informations qui seront transmis par le Client à RG SYSTEMES ou vice-versa ou dont l'une ou l'autre des Parties pourra avoir connaissance dans l'exécution du Contrat.

Sont également notamment par nature confidentielles toutes les informations relatives aux éléments commerciaux, techniques, financiers et structurels des Parties. Les programmes, Données et fichiers remis par le Client ou générés au cours des traitements exécutés par RG SYSTEMES ainsi que leur mise à jour et les résultats issus des traitements constitueront des informations confidentielles, qu'ils soient ou non revêtus d'un avertissement de confidentialité.

Cette obligation de confidentialité s'impose à l'une ou l'autre des Parties vis-à-vis de tout tiers. La présente obligation de confidentialité demeurera en vigueur pour une durée de deux (2) ans après l'expiration du présent Contrat, et ce, pour quelque cause que ce soit.

## **19. LANGUE-DROIT APPLICABLE- LITIGES**

Les parties soumettent le présent contrat au droit français, à l'exclusion de toute autre législation. Il est rédigé en langue française, dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait s'élever dans le cadre contrat. A défaut, les tribunaux du siège de RG SYSTEMES sont seuls et exclusivement compétents.

**MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION**  
**(à envoyer par LRAR)**

---

**A l'attention de :** RG SYSTEMES

**Adresse :** 194 avenue de la Gare Sud de France, 34970 LATTES

**Je soussignée** ..... souhaite par la présente  
notifier ma rétractation du contrat portant sur l'abonnement à USPIGNON .

**Numéro de facture :**

**Date de la commande :**

Je vous informe par la présente exercer mon droit de rétractation portant sur le contrat ci-dessus et sollicite le  
remboursement du montant payé.

**Date et signature du client :**